

Paris, Janvier 2018

Comme chaque année, nous nous adressons à vous pour que vous puissiez adhérer ou tout simplement renouveler votre adhésion à notre Association, et lui donner comme toujours les moyens d'agir.

Petite ou grande, votre participation nous permettra de continuer à soutenir Project WHY, organisation non-gouvernementale dévouée à l'éducation de plus de 1.000 enfants : nous sommes leur partenaire privilégié et notre responsabilité, à ce titre, est de les aider au mieux.

Vous pouvez obtenir tous les détails sur l'activité d'Enfances Indiennes en consultant notre site internet ou notre brochure, en participant aux Diners-Rencontre Enfances Indiennes, ou encore en dialoguant avec nos Délégués Régionaux et nous-mêmes.

N'hésitez pas à parler d'Enfances Indiennes autour de vous, et n'ayez aucun doute sur son action dont vous pouvez être fiers.

Nous vous remercions de l'accueil que vous voudrez bien nous réserver, et tout en restant à votre disposition, nous vous disons à très bientôt !

**Le Président**

Xavier RAY  
06 12 96 18 10

**Le Secrétaire**

Annie PETIT  
06 49 41 95 74

**Le Trésorier**

Michel MAGRI  
06 41 73 28 32

**P.S. :** Nous ne recueillons plus de vêtements pour nos petits protégés car les difficultés d'acheminement sont telles que nous optons pour des achats faits localement. Jouets, peluches et fournitures scolaires sont cependant acceptés ou peuvent être acheminés individuellement : voir notre page <http://www.enfancesindiennes.org/don-materiel/>

**Association Enfances Indiennes**

[www.enfancesindiennes.org](http://www.enfancesindiennes.org)

Siège social : 62 rue Emile Augier – 92500 – Rueil-Malmaison (France)

Fax : 01 47 16 70 75 – Email : [enfancesindiennes@hotmail.com](mailto:enfancesindiennes@hotmail.com)

**Attention : Enfances Indiennes n'est pas une organisation d'adoption d'enfants**

Enfances Indiennes est une Association Loi de 1901 à but caritatif enregistrée à la Préfecture de Nanterre sous le n° 28026355



**BULLETIN D'ADHÉSION 2018**

Vos bulletins d'adhésion et chèques doivent être adressés à :

Association Enfances Indiennes – 62 rue Emile Augier – 92500 Rueil-Malmaison (France)

**VOS DONNÉS SONT DÉDUCTIBLES DES IMPÔTS\***

**NOM/Prénom :** ..... ( NOUVEL ADHÉRENT RECOMMANDÉ PAR .....

(Personne physique, société, association, groupe, regroupement etc...)

**ADRESSE :** .....

**CODE POSTAL :** ..... **VILLE :** .....

**TEL :** ..... **FAX :** ..... **E-MAIL :** .....

- PARRAIN :** Je souhaite parrainer l'éducation d'un enfant de Project WHY pour une année et vous adresse dans ce but un chèque de **75** €uros.
- MEMBRE ACTIF :** Je souhaite soutenir plus généralement votre action avec Project WHY et vous adresse un chèque égal ou supérieur à **150** €uros.
- MEMBRE BIENFAITEUR :** Je souhaite contribuer de manière exceptionnelle à votre action avec Project WHY et je vous adresse un chèque égal ou supérieur à **300** €uros.
- DON LIBRE :** Je souhaite vous faire parvenir la somme de : .....€uros
- VOLONTARIAT :** Je souhaite donner de mon temps pour participer bénévolement sur le terrain en Inde et vous adresse ma lettre de motivation. Je comprends bien que le transport et le logement sont à la charge des volontaires. Veuillez me contacter SVP.

**DATE ET SIGNATURE :**

5 €uros par don seront consacrés au fonctionnement de l'Association Enfances Indiennes, la somme principale étant intégralement reversée à Project WHY. Les personnes œuvrant pour l'Association sont toutes bénévoles et prennent en charge leurs frais de déplacement vers l'Inde lorsqu'ils s'y rendent. Un courrier avec reçu fiscal, attestant la bonne réception de votre adhésion vous sera adressé par retour.

\*Déductibilité de 66% dans la limite de 20% de vos revenus. Un don de 100 €uros ne coûte en réalité que 34 €uros si l'on est imposable. Les dons d'entreprises sont déductibles à 60% de la somme donnée, dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires.